

En exercice: 58

Présents: 45 Votants: 47

Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ ATHÉE

BALLOTS

BOUCHAMPS LES CRAON BRAINS SUR LES MARCHES CHÉRANCÉ

CONGRIER COSMES

COSSÉ LE VIVIEN COURBEVEILLE

CRAON

CUILLÉ DENAZÉ

FONTAINE COUVERTE

GASTINES LA BOISSIÈRE

LA CHAPELLE CRAONNAISE

LA ROË

LA ROUAUDIÈRE LA SELLE CRAONNAISE **LAUBRIÈRES** LIVRÉ LA TOUCHE

MÉF

MÉRAL **NIAFLES**

POMMERIEUX

QUELAINES ST GAULT

RENAZÉ **SENONNES**

SIMPLÉ

ST AIGNAN S/ROË

ST ERBLON

ST MARTIN DU LIMET ST MICHEL DE LA ROË ST POIX

ST OLIENTIN LES ANGES ST SATURNIN DU LIMET DEROUET Loïc, titulaire

MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire

CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire SORIEUX Vanessa, titulaire VALLÉE Jacky, titulaire TISON Hervé, titulaire COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires

BANNIER Géraldine, titulaire

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

DESHOMMES Catherine, titulaire

1

BERSON Christian, titulaire TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire DERVAL Séverine, titulaire BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire

CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires

GENDRY Daniel, titulaire RESTIF Vincent, titulaire

LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires

BARBÉ Béatrice, titulaire

PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire

BOURBON Aristide, titulaire GILLES Pierrick, titulaire BEUCHER Clément, titulaire GUINEHEUX Dominique, titulaire BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés: LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents: DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-07/93 : ECONOMIE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 3 juillet 2023

OBJET 2023-07/93: ECONOMIE

DERNIER COMMERCE DE BRAINS-SUR-LES-MARCHES : ABANDON PARTIELLE DE CRÉANCE DE

L'ANCIEN GÉRANT

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'économie, de l'emploi, de l'agriculture et du THD, rappelle au conseil communautaire que le dernier commerce de Brains-sur-les-Marches, est un des derniers commerces de la CCPC.

Suite à la construction du commerce en 2021, un gérant a démarré son activité de bar, tabac, restaurant au 16/04/2021. L'activité n'a pas rempli ses objectifs de rentabilité, et le gérant a préféré arrêter l'activité en mars 2022. Un bail commercial avait été signé entre la CCPC et le gérant, et par conséquent ce dernier était engagé sur les 3 premières années.

A l'été 2022, un autre porteur de projet a souhaité reprendre l'activité et une résiliation amiable du bail commercial a été signée au 30/09/2022.

Les loyers d'avril à septembre 2022 n'ont pas été payés et la créance s'élève à 1178,52 € TTC.

Dans un courriel adressé au service Economie-Emploi, l'ancien gérant fait part des pertes financières personnelles engendrées par l'activité de ce commerce, et propose de régler la moitié de la créance afin de résoudre et solder ce dossier.

Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du en date du 22 mars 2023, Considérant l'avis favorable du bureau du 11 avril 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À la majorité (47 votants : 46 votes POUR /1 vote CONTRE – Mme SORIEUX Vanessa),

⇒ APPROUVE l'abandon de la moitié de la créance de l'ancien gérant. Le montant restant dû s'élevant par conséquent à 495 € TTC (1178,52€ - dépôt de garantie 190€ = 988,52€ TTC X 50% = 494,26€ TTC arrondi à 495€ TTC).

⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les documents se référant à cette proposition

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Craon, le 11 juillet 2023

Pour extrait conforme, Le Président, **Christophe LANGOUËT**

Le secrétaire de séance, **Loîc PÈNE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB20230793-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023 Affichage : 11/07/2023

our l'autorité compétente par délégation

